



## Commission d'Organisation des Compétitions

### PROCES-VERBAL

#### Réunion du 10/02/2026

**Président :** M. Jean Jacques BENGUIGUI

**Présents :** MM Christophe MPAGA - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Ariana VALVIDIA.

**Excusés :** MM. Meissa NGOM - Olivier PITCHOU TCHAMAKO - Jerry TOUSSAINT.

**Assiste :** M. Hamid BELMAHI

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District*

### INFORMATIONS

#### ***Rappel à tous les clubs***

*Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.*

*Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.*

### SENIORS

### SENIORS

#### **Match N° 53405879 VIKING PARIS / ENFANTS GO 3 D4.A du 25/01/26**

*Après deux appels restés sans effet, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ;0but) à l'équipe de Viking et lui inflige une amende de 50 € (Cf annexe financière) Le gain acquis sur le terrain pour l'équipe 3 des Enfants Goutte d'Or (3pts ; 2buts)*

#### **Match N° 53406566 PETITS ANGES / ES PARIS 2 D4.C du 08/02/26**

*Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match arrêté à la 49' au motif : Suite à la blessure du gardien de but de l'équipe des Petits Anges qui a commencé la rencontre à 8 joueurs. Cette dernière n'avait plus le nombre de joueurs nécessaire pour poursuivre la partie.*

*Hors de la présence de Mme VALVIDIA, la commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe des Petits Anges pour en attribuer le gain à l'équipe 2 de l'ES Paris (3pts ; 8but)*

*Rappel hebdomadaire depuis le 14/10/25, la commission apporte une précision à tous les clubs qui obtiennent les AOT tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.*

***De plus, il est rappelé aux clubs qu'un courriel de la DJS n'est pas un AOT. Ces derniers doivent vérifier que les possibilités de réservations sont bien effectives. Seule, l'AOT sera pris en compte.***

## SENIORS FEMININES

Extrait du PV de la commission régionale du 10/02/26 :

### SENIORS FEMININES - Régional 1

**Match N° 53402920 ES 16<sup>ème</sup> 1 / PARIS FC 2 du 14/02/2026.**

Lecture du courriel de la Mairie de PARIS informant de l'indisponibilité du terrain.

Ce match est reporté au samedi 07/03/2026.

**Match N°55301381 PARIS FC 2 / RED STAR FC 1 COUPE IDF** → est avancé au samedi 28/02/2026.

Copie au District Parisien de Football pour le report du match de Coupe Départementale du PARIS FC prévu le 28/02/2026.

**En conséquence les matches suivants de COUPE 75 du 28/02/26 doivent être joués avant le 14/03/26, date butoir, en semaine**

**Match N° 55327748 ES SEISIEME / ES SEISIEME 2 coupe 75 du 28/02/26**

**Match N°55327744 CAMILLIENNE / PARIS FC 2 coupe 75 du 28/02/26**

*La commission fixe une date butoir au 14/03/26 pour ces deux rencontres à jouer en semaine.*

## ANCIENS

**Reprise du dossier (PV du 27/01/26 et 03/02/26)**

**Match N° 53406848 MACCABI PARIS 2 / MINHOTOS D1 du 25/01/26**

Courriel de Maccabi Paris du 26/01/26 signalant qu'après la clôture de la FMI et le lendemain matin, le match est revenu à "non joué non synchronisé, le score est de 5/0 en faveur de l'équipe 2 du Maccabi Paris. ci-joint la composition de l'équipe de MACCABI PARIS 2 : Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission demande au club de Minhotos la composition de leur équipe et la confirmation du score ainsi qu'à l'arbitre officiel via la CDA. - La commission a reçu le rapport de l'arbitre qui relate aucun incident mais il oublie de confirmer le score. La commission lui demande à nouveau cette précision et réitère sa demande au club de Minhotos pour sa composition d'équipe pour le mardi 10/02/26 à 12H, délai de rigueur, sous peine de sanction.

*La commission prend note de la composition de l'équipe de Minhotos et la confirmation du score de 5/0 en faveur du Maccabi Paris Métropole :*

Composition de MINHOTOS :

1 - 9602282254ALVES LIMA GOMES BRUNO	9 – 96033770691 NÚÑEZ PEREIRA PATRICIO ALAN
2 - 2368027631ANDRADE NORNERTO	10 – 2548265833 LOPES BRITO GUILHERME
3 - 960460173ORTIZ ARCE HECTOR	11 – 2348027551 DE ALMEIDA DAVID
4 – 2300523194 RODRIGUES FERNANDES JERONIMO	12 – 2358052789 DOS SANTOS PEREIRA FRANCISCO
5 – 2310770982 XAVIER RUI	13 - M 2546525954 ARTINS DANIEL
6 – 2548585667 DONNEYS SEPULVEDA DANIEL	14 – 2545936576 RESTREPO CASTRO WILSON ANDRES
7 – 2310935340 CARDOSO BRUNO	Entraîneur: 2320614501 MARTINS BRUNO
8 – 2318045568 OLIVEIRO PAIVA ROMAO	ARBITRE : 231043008COUTO JORGE

**Match N° 53407417 PITRAY OLIER / SUPERNOVA D2.B du 08/02/26**

Courriel de PITRAY OLIER du 06/02/26 à 16h15 déclarant forfait.

*La commission donne match perdu par forfait (1<sup>er</sup> forfait) à l'équipe de Pitray Olier déclaré tardivement et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)*

**JEUNES****U 14****Match N° 53408532 PARIS 13 ES / CFFP D1 du 07/02/26**

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif : Mouvement social des agents de la ville de Paris.

*La commission fixe la rencontre au 28/02/26*

**Match N° 53408626 PARIS FC 2 / CHAMPIONNET D2.A du 14/02/26**

**Courriel de PARIS FC du 09/02/26** demandant le report de la rencontre au motif : 3 joueuses convoquées au Stage National U15F PPF au CNF de Clairefontaine du jeudi 12 février au dimanche 15 février 2026.

*La commission fixe la rencontre au 28/02/26.*

**Match N° 53408715 POUCHET / AS PARIS D2.B du 07/02/26**

**Courriel de l'AS PARIS du 06/02/26** déclarant forfait

*La commission entérine le forfait avisé (2<sup>ème</sup> forfait) de l'équipe de l'AS Paris.*

**Match N° 53408714 PETITS ANGES / PARIS ALESIA 2 D2.B du 07/02/26**

**Courriel de PETITS ANGES du 10/02/26** signalant une erreur sur le score de la rencontre 2/2 au lieu de 3/5 et rapport de l'arbitre confirmant cette erreur.

*La commission entérine le score de parité 2/2.*

**Reprise du dossier (PV du 03/02/26)****Match N° 53408987 PARIS 13 ATLETICO 4 / ANTILLAIS PARIS 19 D3.A du 31/01/26**

**Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 03/02/26** signalant l'impossibilité de récupérer la FMI suite à un bug le score est de 1/2 en faveur de ANTILLAIS PARIS 19. - Rapport de l'arbitre officiel confirmant le score 1/2 en faveur de ANTILLAIS PARIS 19 et aucun incident disciplinaire. - La commission entérine le score de 1/2 en faveur de Paris 19 Antillais et demande au club Paris 19 Antillais de transmettre la composition de son équipe pour le mardi 10/02/26 à 12H au plus tard.

*La commission prend note de la composition de l'équipe des Antillais Paris 19 :*

**Composition de ANTILLAIS PARIS 19**

1-9603998139 SAMOURA Amala	8- 9603047963 DJADAOUI Asraf
2- 9603892841 OUANES Enzo	9- 9602964982 AMUNGA BIN Yohan
3- 9603355812 NGUYEN BUI Lucas	10- 9604645034 MARZOUZI Yani
4- 9604721301 ADRIEN Abel	11- 9602274737 SNACEL Adam
5- 960438697842 BOUDOUMA Tasmin	12- 9602279737 SEGARA Tristan
6- 9604383653 DIALLO Ibrahim	13- 9603799580 MABUAKA Merville
7- 9605532967 GORIN Jack	14- 9602725226 MOUFTI Rayan
Educateur : 9604533021 DOSSO Fofana	Dirigeant : BOISDUR Jocelyn

**Match N° 53408994 ES PARISIENNE / ES SEIZIEME 3 D3.A du 07/02/26**

Lecture de la FMI match non joué au motif : 2 matchs programmés à la même heure.

**Courriel de la DJS envoyé à l'ES PARISIENNE en date du 03/02/26** confirmant les créneaux pour les compétitions du samedi après-midi du 07/02/26 de 13h00 à 16h00. En conséquence, l'ES Parisienne ne pouvait pas obtenir une AOT pour un match à 16H et devait prendre ses dispositions en conséquence.

*La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'ES Parisienne (-1pt ; 0but) pour en reporter le gain à l'équipe 3 de l'ES Seizième (3pts ; 0but)*

**U 15****Reprise du dossier (PV du 27/01/26 & 03/02/26)****Match N° 53408041 AS PARIS / PITRAY OLIER 2 D2.A du 28/02/26**

**Courriel de PITRAY OLIER du 04/02/26** demandant l'application de l'article 23.8 du RSG du district en inversant la rencontre suite au forfait non avisé de l'AS PARIS du 04/10/25.

*La commission donne droit à la demande du club de Pitray Olier et inverse la rencontre qui devient : PITRAY OLIER 2 /*

AS PARIS D2.A le 28/02/26 avec l'application de l'article 40.6 du RSG 75 comme défini lors du PV du 03/02/26 et avalisé par la commission de discipline du 03/02/26.

## U 16

### (Reprise du dossier PV du 03/02/26)

#### **Match N° 53406650 AF PARIS 18 / MACCABI PARIS D1 du 01/02/26 à 13H30.**

Lecture de la FMI match non joué au motif : Terrain occupé par d'autres rencontres. - Hors de la présence de MM. BENGUIGUI et RIVALS, la commission constate, dans un premier temps, que le 26/01/26 à 13H44, le club de AF Paris 18 demande un changement d'horaire pour 11H30 au lieu de 13H et donne la désignation du terrain N° 2 du stade des Poissonniers qui n'était pas initialement défini. Puis le 29/01/26 à 11H55, l'AF Paris 18 demande à nouveau un changement d'horaire pour 13H30. Il s'avère que le club de l'AF Paris 18 n'avait pas de réservation pour 13H30 sur l'un des deux terrains du stade des Poissonniers au vu du rapport de l'arbitre officiel. En conséquence, le match en rubrique ne pouvait avoir lieu faute de réservation.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de l'AF Paris 18 (-1pt ; 0but) pour en attribuer le gain à l'équipe du Maccabi Paris Métropole (3pts ; 0but)

**Courriel de l'AF Paris 18 du 04/02/26** communiquant les échanges par courriel avec la DJS. Les possibilités d'attribution ne se sont pas traduites par une attribution effective de l'ensemble des propositions. L'AOT de 13H30-15H30 a été donnée au club des Enfants Goutte d'Or. Le club recevant reste responsable de la tenue ou non du déroulement du match (voir le rappel supra dans la rubrique séniors)

#### **Match N°53406654 PUC 2 / PARIS 13 ATLETICO 3 D1 du 08/02/26**

suite à un bug de la FMI le score de la rencontre 0/2 en faveur de PARIS 13 ATLETICO n'apparaît pas. Le score est confirmé par l'arbitre.

*La commission entérine le score de 0/2 en faveur de l'équipe 3 de Paris 13 Atlético.*

#### **Match N° 53407703 PARIS 13 ATLETICO 5 / NICOLAITE CHAILLOT 2 D3.C du 22/03/26**

**Courriel de PARIS 13 ATLETICO du 05/02/26** signalant une demande de changement de date saisie le 27/01/26 restée sans réponse de la Part de la NICOLAITE CHAILLOT au motif : Pas de terrain disponible.

*La commission rappelle au club que l'engagement d'équipes supplémentaires dans une catégorie était accepté par la COC sous l'entièrre responsabilité du club qui s'engage à avoir une AOT pour le jour programmé au calendrier sous peine de match perdu par forfait.*

*Rappel de la mise en garde des clubs (PV du 26/08 ; 02/09 de 2025) demandant l'intégration d'une équipe supplémentaire dans une catégorie : L'attention est attirée qu'aucun report ne pourra être obtenu pour une équipe supplémentaire au motif : pas d'installation disponible, il conviendra d'accepter les propositions du BRES de la DJS de Paris si cette instance a des possibilités.*

*La commission réitère sa décision donnée lors de sa séance du 09/09/25 :*

*La commission vous rappelle les conditions de l'engagement de votre équipe supplémentaire reprises au PV du 02/09/25. En conséquence, vous devez impérativement proposer un terrain de repli sous peine de voir votre équipe 3 pénalisée par un forfait et sur les plages horaires reprises à l'article 15.6 du RSG 75.*

*A titre exceptionnel, la commission donne un avis favorable si vous obtenez l'accord du club visiteur pour jouer avant cette date.*

## U 18

### Reprise du dossier (PV du 03/02/26)

#### **Match N° 53405500 NICOLAITE CHAILLOT 2 / PARIS EST SOLITAIRE D2 du 18/01/26**

Courriel de NICOLAITE CHAILLOT du 02/02/26 signalant l'impossibilité de récupérer la FMI, le score est de 1/3 pour Paris Est Solitaire. Lecture du rapport de l'arbitre confirmant le score de 2/3 en faveur de Paris Est Solitaire.

La commission entérine le score de 2/3 en faveur de l'équipe de Paris Est Solitaire sur la base du rapport de l'arbitre officiel et demande aux deux clubs de transmettre pour le 10/02/26 à 12H, délai de rigueur, la composition de leur équipe sous peine de sanction.

*La commission prend note de la composition de l'équipe de Nicolaïte Chaillot :*

#### **Composition de Nicolaïte Chaillot :**

- |                             |                               |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 1) 9602532951 Mathis Rocher | 9) 9604227082 Samuel Benbaron |
| 2) 2547942370 Louis Namias  | 10) 9603045401 Louis Teboul   |

- 3) 2547787325 Arthur Dessain  
 4) 9602698614 Alois Niasse (C)  
 5) 9602772050 Wouwo Sow  
 6) 9604217423 Joseph Marciano  
 7) 2548609200 Jean Truffaut  
 8) 2548355290 Samuel Edery
- 11) 9603407679 Ayoub Chalouati  
 12) 9602586453 Cosme Riviere  
 13) 2547251537Aaron Vieira  
 14) 2547519291Louis Reb
- Educateur Responsable : 2546856403 Antoine Pourque  
 Dirigeant : 2546820126 Bruno Simoes Baiao

*Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission déplore l'absence de communication de la liste des joueurs de Paris Est Solitaire et lui inflige une amende de 128 € (16 X 8€) pour licences manquantes.*

## DEROGATIONS

**Courriel de PARIS 13 ES du 06 & 09/02/26** demandant une dérogation pour jouer des rencontres au stade Tour à parachutes suite à son retrait pour des compétitions par la commission des terrains. Il est rappelé que la détérioration du synthétique avait motivé ce retrait temporairement dans l'attente des travaux de remise en état. Lors de la visite de contrôle, il a été pris en compte une demande de la Mairie de Paris pour un classement en T5 de cet équipement. La conclusion du contrôleur a été le maintien de la fermeture car le retrait de 2m50 n'est pas respecté le long de la ligne de touche opposée. Il est rappelé qu'une emprise foncière d'un voisin ne permet pas ce retrait et que la commission des terrains l'avait homologué en T6 jusqu'au 01/09/2027 avant la détérioration prématuée de la moquette. De plus, la commission a homologué l'éclairage en E6 jusqu'au 24/02/2030.

*En conséquence, la commission donne la dérogation pour l'ensemble des compétitions du district 75 à compter du 06/02/26 pour le terrain du stade Tour à parachutes et cela jusqu'au 01/09/27 et pour l'éclairage jusqu'au 24/02/2030.*

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.**

### 1<sup>er</sup> appel

- MatchN°54936523 CA PARIS 3 / OL MONTMARTRE seniors F D1 du 07/02/26  
 MatchN°53404899 ENFANTS GO 2 / CHAMPIONNET seniors D2 du 08/02/26  
 MatchN°53406856 SUISSE PARIS / CAMILLIENNE anciens D1 du 08/02/26  
 MatchN°53407325 ES PARISIENNE / PARIS 15 AC 4 U16 D3.A du 08/02/26  
 MatchN°53405254 CHAMPIONNET / NICOLAITE CHAILLOT U18 D1 du 08/02/26

## FORFAITS GENERAUX

### SENIORS D3

- Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)  
 Pari Est Solitaire (PV du 03/02/26)

### SENIORS D4

- Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)  
 Espoirs Grand Paris 2 (PV du 16/09/25)  
 Olympique Paris 15 (PV du 16/09/25)  
 Paris Est Solitaire 2 (PV du 07/10/25)  
 Petits Anges 2 (PV du 14/10/25)

### SENIORS FEMININES D1

- Paris Est Solitaire (PV du 03/02/26)

### ANCIENS D1

- Espérance Paris 19 2 (PV du 03/02/26) déclassement

### ANCIENS D2

- Homenetmen (PV du 02/09/25)  
 JS Paris 10 (PV du 16/09/25)  
 Paris XVII Pouchet (PV du 12/11/25)  
 PARIS SUISSE US 2 (PV du 25/11/25)

### U16 D2

- CFFP (PV du 09/12/25) déclassement

### U16 D3

- Viking Paris (PV du 07/10/25)  
 Es Parisienne 2 (PV du 16/12/25) déclassement  
 Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

### U15 D1

- Paris Est Solitaire (PV du 02/09/25)

### U15 D2

- Es Parisienne (PV du 16/12/25) déclassement

### U14 D4

- Minis & Maxis (PV du 16/09/25)  
 Viking Paris (PV du 07/10/25)  
 Junior Académie Paris (PV du 14/10/25)  
 Racing Club 18 (PV du 14/10/25)  
 ESC XV (PV du 14/10/25)  
 CFPP 2 (PV du 25/11/25)

**U18 D3**

Ménilmontant FC 1871 (PV du 23/09/25)  
 ES Paris (PV du 23/09/25)  
 Viking Paris (PV du 07/10/25)  
 Es Parisienne 2 (PV du 06/01/26)  
 Es Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

AF Paris 18 2 (PV du 02/12/25)  
 Espoirs Grand Paris (PV du 09/12/25)  
 ES Parisienne 2 (PV du 06/01/26)  
 ES Parisienne 3 (PV du 06/01/26)

Au vu du nombre de forfait général, la commission bloquera pour la saison 2026/2027 le pyramidage des divisions dans chaque catégorie et le nombre d'équipes en dernière division de district. Les engagements des équipes des clubs ci-dessous ayant déclaré forfait général seront pris en considération selon les places restantes quel que soit la date de l'engagement.

**PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES****RAPPEL**

Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à partir des quarts de finale, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 ainsi que les matches entre deux équipes d'un même club où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge des clubs selon le règlement de chacune des compétitions.

La commission rappelle les dispositions de l'article 5 du règlement des coupes, à savoir :

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF (séniors) ou en jeunes pour la Coupe Nationale U18 « Gambardella » ou la Coupe de Paris IDF U20, U18, U17, U16, U15, U14 doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe Départementale 75, à la date prévue.

De même, il est rappelé que le règlement à changer pour les coupes amitié SENIORS, U16 et U14, à savoir :

Ne peuvent participer à la Coupe Amitié dans ces catégories du District 75 les joueurs ayant participé **à l'une des deux dernières rencontres officielles** et non plus aux deux dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures du club par rapport à celle pour laquelle ils souhaitent participer.

**Coupe 75 SENIORS**

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26  
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

**Coupe SENIORS Amitié**

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26  
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

**Coupe U20**

1/2 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 27/01/26

**Coupe U14 amitié**

1/2 de finale le 21/02/26 – tirage le 10/02/26

**Coupe Anciens**

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 27/01/26  
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

**Coupe football loisirs et critériums de SA M & SA APM**

1/4 de finale le 10/01/26 – tirage effectué le 16/12/25  
 1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

**Coupe U14**

1/8 de finale le 21/02/26 – tirage effectué le 16/12/25  
 1/4 de finale le 07/03/26 – tirage le 24/02/26  
 1/2 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26

**Coupe séniors Féminines**

1/8 de finale le 28/02/26 – tirage effectué le 06/01/26  
 1/4 de finale le 04/04/26 – tirage le 17/03/26  
 1/2 de finale le 25/04/26 – tirage le 14/04/26

**Coupe CDM**

1/2 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 27/01/26

**Coupe U15**

1/2 de finale le 07/03/26 – tirage le 17/02/26

**Coupe U17**

1/4 de finale le 22/02/25 – tirage effectué le 27/01/26  
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

**Coupe U18**

1/4 de finale le 22/02/25 – tirage effectué le 27/01/26  
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

**Coupe U16**

1/4 de finale le 22/02/26 – tirage effectué le 13/01/26  
 1/2 de finale le 08/03/26 – tirage le 24/02/26

**Coupe U16 amitié**

1/2 de finale le 08/03/26 – tirage effectué le 03/02/26